

PROVINCE DU QUÉBEC  
MRC DE D'AUTRAY  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLÉOPHAS-DE-BRANDON

**AVIS PUBLIC  
DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION**

Est, par la présente, donné, par la soussignée greffière trésorière et directrice générale, de la susdite municipalité, que le rôle d'évaluation foncière de la municipalité de St-Cléophas-de-Brandon a été déposé. Toute personne peut prendre connaissance de ce rôle au bureau de la municipalité au 750 rue Principale St-Cléophas-de-Brandon sur les heures d'ouverture du bureau.

Conformément à l'article 74.1 de la loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que, toute personne qui ont un motif de croire qu'il y a erreur ou autres causes telles qu'une modification qui aurait dû être apportée à son évaluation peut déposer une demande de révision à l'égard du rôle auprès de l'organisme municipal responsable de l'évaluation à la Municipalité Régionale de Comté de D'Autray au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû effectuer.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

1. Être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification au rôle ou au cours de l'exercice suivant;
2. Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à la Municipalité Régionale de Comté de D'Autray à l'adresse ci-dessous;
3. Être déposée au bureau de la Municipalité Régionale de Comté de D'Autray ou être envoyée à la Municipalité Régionale de Comté de D'Autray à l'adresse ci-dessous par courrier recommandé;
4. Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement de la Municipalité Régionale de Comté de D'Autray

Municipalité Régionale de Comté de D'Autray  
550, rue Montcalm C.P. 1500  
Berthierville, QC, J0K 1A0

Donné à St-Cléophas-de-Brandon, ce 20<sup>ième</sup> jour du mois de septembre deux-mille-vingt-deux.

Josée Bibeau  
Directrice générale et greffière-trésorière

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussignée, Josée Bibeau, greffière trésorière et directrice générale, résidant à St-Cléophas-de-Brandon, certifie, sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil municipal, à compter de 12h00 le 20 septembre 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 20<sup>ième</sup> jour du mois de septembre deux-mille-vingt-deux.

---

Josée Bibeau  
Directrice générale et greffière-trésorière.